COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 05.02.2020

41/2019

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis Préavis relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties, à porter au budget 2020

Président :	Arnaud Grand (PLR)
Membres :	Christian Bécherraz (SOC)
	Tanya Bonjour (SOC)
	Raphaël Corbaz (PLR)
	Carolanne Feissli (SOC)
	Joe (Joseph) Filippone (PLR)
	Murat Karakas (UDC)
	Michel Posternak (PLR)
	Alexandre Staeger (ML)
	Géraldine Torchio (Les Verts)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La commission désignée par notre Conseil, s'est réunie le mercredi 20 novembre à 20h30, dans la salle de conférence à la Rue de la Gare 30 à Montreux.

Tous les membres de la commission étaient présents.

Monsieur Grand a été confirmé dans la fonction de président-rapporteur par l'ensemble des membres présents.

La Municipalité était représentée par Monsieur Caleb Walther, Municipal des Domaines et Bâtiments et Sports (DBS). Il était accompagné de Monsieur Julien Chevalley, délégué aux sports.

Montreux Acrobaties était représenté par son président Monsieur Baptiste Saudan et un membre du comité Monsieur Maurizio Tempesta.

Explication de Monsieur le Municipal

Le municipal nous indique que l'association « 150ans de la gymnastique » a été remplacée par l'association « Montreux Acrobatie ». Il a convié le comité de cette dernière pour nous

présenter l'édition 2020 et répondre à nos questions.

Explications M. Saudan et M. Tempesta

Présentations : tous les deux habitent et travaillent à Montreux. Ils sont passionnés par l'évènementiel et ont plaisir à faire découvrir la ville de Montreux, notamment en la rendant piétonne lors de leur évènement.

L'association est passée de 5 membres (2017) à 4 membres. Le président / vice-président se sont échangé leurs rôles.

Pourquoi Montreux Acrobatie ?

L'évènement a attiré entre 40'000/65'000pers dont : 10'000habitants Montreusiens, 20'000pers de la région et entre 20'000/30'000pers du canton.

Ils tirent un bilan populaire de l'édition 2017 très positifs. Ils ont reçu de nombreuses sollicitations d'athlètes et également de villes souhaitant accueillir l'évènement.

Les organisateurs ont assumé les mauvais résultats financiers de l'éditions 2017 et toutes les factures ont été réglées. Aucune facture n'a été reportée sur l'édition 2020.

Changements 2017/2020

L'édition 2017 se déroulait entre l'Eurotel et la place du marché. L'édition 2020 se déroulera entre la le greffe municipale jusqu'aux jardins du Casino. Le bord du lac sera mieux utilisé.

En 2017, la manifestation se déroulait sur 2 jours. En 2020, elle démarrera le vendredi soir jusqu'au lundi soir (lundi du jeune). Elle durera 3.5j ce qui permet de mieux rentabiliser les investissements. Les organisateurs souhaitent que l'évènement monte en puissance au fil des jours. Ils ont également prévu un programme allégé le samedi pour ne pas gêner la population et les commerçants.

L'édition 2020 vise 80'000 visiteurs.

En 2017 il y avait 42 disciplines et il y en aura plus en 2020.

Comment les organisateurs comptent faire pour augmenter les dépenses des visiteurs en 2020 (moins de 1.-/visiteur en 2017) ?

Les organisateurs ont pris contacts avec divers prestataires de transport (CFF, Mobilis, Mob etc.) afin de trouver des arrangements pour proposer des « packs Montreux Acrobatie ». Un prix du billet majoré qui donne le droit à des avantages à la manifestation avec par exemple des bons boissons, nourriture ou encore goodies. (en 2017 90% des personnes se sont déplacées avec les transports publics).

Ainsi, les organisateurs tablent sur une marge de CHF 15.- réalisée sur la vente de tels "packs", sans pour autant vouloir s'avancer sur le détail des chiffres, les accords de collaboration n'étant pas encore formalisés avec les différents partenaires pressentis.

Ils ont également mieux réparti les activités dans la journée tant au niveau du timing que de l'emplacement pour faire en sorte que les visiteurs consomment à leurs stands de F&B.

L'organisateur à confirmé que l'évènement restera gratuit et qu'il n'y aura pas de barricades.

Questions des commissaires :

Différence entre sponsoring cash et en prestation.

Le sponsoring cash est de l'argent touché par l'association. Le sponsoring en prestation sont les services offerts par des entreprises à l'évènement (par ex. benne pour déchets).

Qu'est-ce que le poste RH dans le budget prévisionnel ?

Ce sont les mandats qui sont attribués à des entreprises externes. Par exemple pour dessiner les plans, pour gérer la sécurité ou des spécialistes F&B.

Quel type de vaisselle sera utilisé ?

Les organisateurs affirment vouloir tenter le pari d'une manifestation sans vaisselle. Il n'est toutefois pas exclu que certains produits ne puissent être vendus que dans des contenants consignés, s'agissant notamment des boissons. En effet, les organisateurs sont autant conscients du risque qu'un nombre trop élevé d'articles consignés détourne le public des stands gérés par Montreux Acrobaties que de la nécessité de de prévoir un concept de vaisselle respectueux de l'environnement. La solution qui sera choisie n'est pas encore connue actuellement.

Quelles sont les erreurs de l'édition précédente ?

Ils ne sont pas parvenus à avoir assez de revenus et ont donc revu leur business modèle. Ils ont créé le Crocs d'Acro qui compte de nombreux membres, ils ont organisé un repas de soutien. Ils ont réfléchis à de nombreuses pistes pour faire en sorte que les gens consomment davantage dans leurs stands.

Pourquoi le poste animation passe de 5'000.- à 30'000.- ?

L'évènements comptera 3 soirs. Les organisateurs ont également trouvé que l'édition 2017 manquait de qualité au niveau de l'animation et ils ont donc renforcé ce poste.

Les deux membres du comité de Montreux Acrobaties sont remerciés.

Remarques des commissaires :

Un commissaire fait remarquer que sur le préavis pour le crédit complémentaire la municipalité était très critique avec les organisateurs et que dans ce préavis la municipalité est très positive.

Réponse Municipal : La municipalité a critiqué la gestion financière de l'évènement et pas le succès populaire de l'évènement.

Un commissaire est inquiet pour les habitants qui travaillent le lundi du jeune.

Le Municipal répond que les transports publics seront assurés.

Un commissaire s'enquiert de qui est responsable en cas de déficit ?

Un commissaire lui répond que les associations sont des personnes morales qui répondent uniquement par leurs actifs sauf si mention contraire est faite dans leurs statuts.

Une commissaire trouve qu'il est tôt pour se prononcer sur ce préavis et qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes à ce stade.

Le Municipal répond qu'il y a déjà des frais occasionnés et que les organisateurs ont besoin de certitudes pour avancer dans leur projet.

Le Municipal rappel qu'il existe un règlement pour les subventions et qu'une partie leur est payée avant la manifestation et que le reste leur est versé lorsque qu'ils reçoivent les comptes bouclés.

Les commissaires souhaitent que le conseil communal soit informé des avancées de Montreux Acrobatie et que la communication soit améliorée.

Amendement(s)

Amendement de Alexandre Staeger

Selon le souhait de plusieurs commissaires, un amendement est déposé. Il est proposé d'ajouter un pt 5 aux conclusions. Le texte est le suivant :

« de n'autoriser en aucun cas la municipalité a entrer en matière sur une demande complémentaire en cas de déficit. »

L'amendement est accepté à l'unanimité (10/10)

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Conclusion

En conclusion, c'est par 9 oui, 0 abstention et non que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 41/2019 de la Municipalité du 1er novembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobaties, à porter au budget 2020,
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. D'octroyer une subvention de CHF 100'000.- en faveur de Montreux Acrobaties en 2020 ;
2. De porter à cet effet un montant de CHF 100'000.- sur le compte no 170.3653 « subventions » du budget 2020 ;
3. D'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte no 9281.180 « provision pour participation à des institutions et manifestations à caractère

public » ;

4. D’autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.
5. De n’autoriser en aucun cas la municipalité a entrer en matière sur une demande complémentaire en cas de déficit.

9 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Arnaud Grand (PLR)